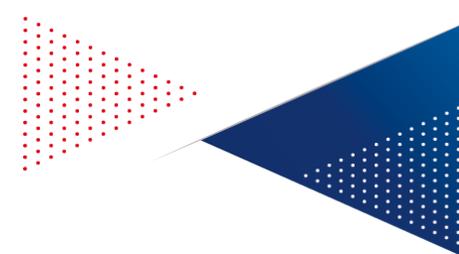


COMMISSION FEDERALE DE L'ARBITRAGE

F4 N2

Poule B

2023-2024



Nom Prénom Arbitre	Affectation
JAMET MAXIME	F3
DELLA TOMASINA FLORIAN	F4
GAZON FELICIEN	F4
GAGNANT YOHAN	F4
RETIF ROMAIN	F4
BERTOLOTI WILLY	F4
CHANCIOUX ALDRIC	F4
MICHOUT MARC	F4
DUTECH PEREZ HENRI	F4
GAZAGNES YANN	F4
TANI CHRISTOPHE	F4
LHENORET LOIC	F5
ESPONDE JEAN BAPTISTE	F5
LALBIE BASTIEN	F5
MOUYSSET CEDRIC	F5

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.